



Atelier n.3

Le règlement de succession avec testament : réflexes à avoir et procédure.

<p>Publics</p> <ul style="list-style-type: none"> • Notaires • Clercs • Collaborateurs <p>Niveau Débutant</p>	<p>Objectifs</p> <ul style="list-style-type: none"> • Acquérir des connaissances de base • Améliorer sa pratique quotidienne <p>Prérequis Il n'y a pas de prérequis pour suivre cette formation</p>	<p>Plus-value Acquérir les réflexes du règlement d'une succession avec testament</p>
--	---	---

Présentation

Avoir les réflexes pour appréhender au mieux une succession avec testament.
Savoir reconnaître les difficultés liées au testament et les formalités à accomplir.

Objectifs et contenu pédagogique :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de :

- Savoir identifier la validité formelle d'un testament.
- Déterminer l'efficacité d'un legs (cas de révocation / caducité des legs).
- Connaître les formalités liées à l'existence d'un legs dans le règlement de la succession.

Approche pédagogique :

- Rappel des principes
- Cas pratiques / Étude de cas / Série d'exemples concrets
- Schémas de synthèse / Tableaux de synthèse

Formatrice :

Marjorie Chamboissier,
juriste consultant du CRIDON LYON

PROGRAMME

1h30

1. Savoir reconnaître la validité formelle d'un testament (authentique / olographe)
2. Déterminer l'efficacité des legs (révocation / caducité / accroissement)
3. Les formalités liées aux testaments (dépôt / délivrance de legs / envoi en possession)

INFORMATIONS PRATIQUES

COÛT D'UN ATELIER :

52,50 € HT

Pour chaque salarié inscrit, saisie par l'office des prises en charge Opcv EP.

MOYENS TECHNIQUES :

Cours dispensé en présentiel avec vidéoprojecteur.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES :

Cours magistral et interactif (questions/réponses). Exposés théoriques illustrés par des ateliers, étude de cas pratiques et mises en situation selon la répartition suivante : 70% théorie / 30% pratique. Accompagné le plus souvent d'un support numérique.

MÉTHODES D'ÉVALUATION :

Une évaluation de l'acquisition des compétences est réalisée au cours de la formation au travers d'un QCM.

INSCRIPTIONS ET SUIVI :

Inscription sur : <https://formation.adnov.fr/>.

- Les inscriptions sont possibles jusqu'au 17 mai 2024.
- Une confirmation d'inscription vous sera envoyée à l'issue de votre inscription accompagnée de la convention de formation et de la procédure à suivre pour effectuer votre demande de subrogation.
- La convocation à la formation vous sera adressée environ 3 semaines avant le début de la formation.
- Les supports de cours vous seront adressés environ une semaine avant le démarrage de la formation
- À l'issue de la formation et sous réserve de la réception de la feuille d'émargement signée, un certificat de réalisation (attestation de présence) vous sera envoyé.

INSCRIPTION : ADN OV

organismeformation@adnov.fr

0 800 710 620 (service et appel gratuits)

PRISE EN CHARGE FINANCIERE : OPCO EP

contacts de vos délégués départementaux - page 31 à 33

GESTION DU HANDICAP

Si vous souhaitez des informations pour l'accessibilité aux personnes en situation de handicap, contactez-nous par écrit à : organismeformation@adnov.fr

Pour plus d'informations,
contactez-nous au **0 800 710 620**

Service & appel
gratuits

Pour consulter nos statistiques, cliquez ici 